



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, N° 23

10 juin 1970

RAPPORT SPÉCIAL DE LA CMI SUR LES DANGERS DE POLLUTION DES EAUX

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déposé à la Chambre des communes le 21 mai le rapport spécial de la Commission mixte internationale sur les dangers de pollution des eaux par le pétrole, l'eutrophisation et la navigation, document qui a été également publié le même jour à Washington.

Voici la déclaration de M. Sharp à ce sujet:

C'est le troisième de trois rapports provisoires sur la pollution des eaux du lac Erié, du lac Ontario et de la section internationale du Saint-Laurent. Ces documents, ainsi que le rapport final qui doit être présenté aux deux Gouvernements fédéraux plus tard au cours de cette année, doivent leur rédaction à une demande formulée à la CMI le 7 octobre 1964 par les Gouvernements du Canada et des États-Unis qui priaient la Commission de faire enquête et rapport

sur l'étendue, les causes les lieux et les effets de la pollution dans les eaux du lac Erié, du lac Ontario et de la section internationale du Saint-Laurent, et de recommander des mesures correctives d'application pratique.

PROBLÈMES MAJEURS

Ce troisième rapport provisoire est axé sur trois problèmes majeurs, celui de la pollution par le pétrole de quelque source que ce soit, y compris les opérations sous-marines de forage; celui de l'eutrophisation, avec mention particulière de la suppression du phosphore dans les détergents et dans les eaux d'égout; et celui de la pollution causée par la navigation. Les conclusions et recommandations du rapport s'appuient sur les enquêtes des deux commissions consultatives techniques de la CMI, la Commission internationale de lutte contre la pollution des eaux du lac Erié et la Commission internationale de lutte contre la pollution des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, et sur les audiences publiques qui ont eu lieu par la suite pour l'examen de ces rapports.

En ce qui concerne les dangers de pollution par le pétrole dans le lac Erié, le rapport contient d'importantes recommandations touchant les initiatives à prendre à tous les ordres de gouvernement.

A l'égard de l'eutrophisation dans le lac Erié, le lac Ontario et la section internationale du Saint-Laurent, la Commission fait d'importantes recommandations portant sur la mise en oeuvre conjointe, le plus tôt possible, par les Gouvernements des États-Unis et du Canada, d'un programme intégré d'élimination du phosphore.

Pour ce qui est de la pollution due à la navigation, la Commission recommande que les gouvernements fédéraux, ceux des provinces et des États envisagent, de concert, et mettent en oeuvre le plus tôt possible des règlements compatibles pour le contrôle de la pollution des eaux causée par toutes les catégories de vaisseaux commerciaux et de bateaux de plai-

SOMMAIRE

Rapport spécial de la CMI sur les dangers de pollution des eaux	1
Canada-Nouvelle-Zélande: Accord commercial	2
Prêt important au Botswana.....	3
Des éloges qui nous rendent fiers.....	3
Commémoration du Jour V.....	4
Vente de blé au Pérou.....	4
Comité consultatif des arts indigènes	4
Les fourrures canadiennes - La martre et le pékan.....	5
Distinctions honorifiques	6
Les voyages internationaux.....	6
Quelle heure est-il?.....	6

sance qui empruntent le lac Erié, le lac Ontario et la section internationale du Saint-Laurent.

La Commission mixte internationale et ses commissions consultatives ont rendu de précieux services aux deux pays en contribuant à identifier les grands problèmes de la pollution dans les Grands lacs, en dégagant les problèmes qui nécessitent une action urgente à ce stade, et en proposant les moyens pratiques d'améliorer la qualité de ces eaux qui jouent un rôle d'importance vitale.

NÉCESSITÉ DE MESURES DE CONTRÔLE

Le Gouvernement canadien a accordé beaucoup d'attention aux problèmes de la pollution dans les Grands lacs et reconnaît la nécessité de mesures de contrôle plus énergiques de la part des deux gouvernements fédéraux, de la province d'Ontario et des États des Grands lacs. Au Canada, des mesures de portée étendue sont déjà prises afin de combattre la pollution dans les Grands lacs et ailleurs. Une législation importante qui doit assurer la mise en oeuvre de plusieurs des recommandations du rapport a déjà été présentée au Parlement.

L'une des modifications du projet de loi sur les eaux du Canada dont le Parlement est maintenant saisi donnerait au Gouvernement fédéral le droit de limiter l'utilisation des phosphates dans les détergents et d'exercer un contrôle sur d'autres éléments nutritifs qui entrent dans les eaux du Canada. Le Gouvernement a l'intention de faire usage de ce droit pour ordonner de réduire à une proportion de 20 pour cent le phosphate contenu dans les détergents, l'automne prochain au plus tard, et pour travailler à le supprimer, probablement d'ici 1972.

Le Parlement étudie également des modifications à la Loi des pêcheries, dont le but est de renforcer les dispositions existantes qui interdisent le dépôt de déchets nocifs et de tout genre.

Des modifications de la Loi sur la marine marchande du Canada ont été adoptées par le Parlement en juin 1969. Celles-ci donnent au Gouverneur en Conseil le pouvoir d'édicter des règlements fédéraux visant à empêcher la pollution causée par le pétrole, les produits chimiques, les détritiques, les eaux d'égout et toutes autres substances déversées par les navires dans les eaux canadiennes.

Le Gouvernement de l'Ontario et sa Commission des eaux ont beaucoup contribué à faire baisser la pollution dans les Grands lacs, en particulier grâce à des programmes de contrôle du déversement des déchets dangereux et à des programmes de financement et de construction d'installations municipales de traitement des eaux d'égout.

J'aimerais souligner l'importance que présente une action coordonnée de la part du Canada et des États-Unis afin de résoudre les problèmes de la pollution dans les Grands lacs. La Commission mixte internationale nous a montré ce qui a besoin d'être fait. On prévoit une réunion en juin au niveau ministériel entre représentants des États-Unis et repré-

sentants du Gouvernement canadien pour l'examen des problèmes urgents que pose la pollution des deux côtés de la ligne frontière dans le secteur des Grands lacs, notamment ceux que précise la Commission mixte internationale dans les conclusions de son rapport spécial. Une réunion préliminaire entre hauts fonctionnaires du Gouvernement canadien et du Gouvernement américain doit avoir lieu à Ottawa le 25 mai.

CANADA-NOUVELLE-ZÉLANDE: ACCORD COMMERCIAL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'un Protocole modifiant l'Accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et un Échange de lettres visant à établir un Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande ont été signés le 13 mai à Wellington par le premier ministre Trudeau et par M. Holyoake, premier ministre de la Nouvelle-Zélande.

Tout en ne modifiant pas le cadre fondamental de la conduite des échanges commerciaux entre les deux pays, le Protocole et l'Échange de lettres constituent une mise à jour de l'Accord actuel et prévoient certains avantages réciproques. En premier lieu, une nouvelle disposition concernant l'anti-dumping permet au Canada de remplir des obligations selon le Code international anti-dumping, et assure en même temps un traitement à peu près équivalent pour les marchandises canadiennes de la part des autorités néo-zélandaises. Deuxièmement, en vertu d'une autre modification, le Canada s'engage à chercher, par des mesures administratives, à minimiser les difficultés qu'entraîne pour les exportateurs de Nouvelle-Zélande l'obligation, posée par l'Accord, d'expédier directement les marchandises au Canada pour obtenir le traitement tarifaire préférentiel britannique. Troisièmement, un nouvel article sur les consultations et sur l'établissement d'un Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande établit les moyens et les rouages permettant de traiter plus efficacement d'une grande diversité de problèmes bilatéraux. Le Comité consultatif se réunira au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires au moins une fois tous les deux ans, et sera libre de discuter de sujets d'intérêt commun. Quatrièmement, le Protocole prévoit des consultations à l'avance de toute modification importante envisagée par l'un ou l'autre Gouvernement à l'égard du traitement tarifaire préférentiel. Cette méthode reconnaît la valeur des préférences pour les deux parties et fournit une garantie contre le retrait arbitraire de l'accès préférentiel.

A Terre des Hommes, cette année, la Tchécoslovaquie occupera le même pavillon que l'an dernier, c'est-à-dire l'ancien CP-Cominco. La participation tchécoslovaque sera basée sur les produits précieux du pays, notamment les objets de cristal et les bijoux.

PRÊT IMPORTANT AU BOTSWANA

Le Canada a accepté de faire un prêt de développement de 18 millions de dollars au Botswana afin d'aider ce pays du sud de l'Afrique à se procurer l'électricité nécessaire au développement de son industrie minière.

En faisant connaître cette décision, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré qu'il s'agissait là du plus important projet d'assistance au développement jamais entrepris par le Canada en Afrique.

Le prêt sera utilisé pour financer l'installation de turbines à vapeur, de chaudières et de lignes de transmission qui fourniront l'énergie nécessaire à l'exploitation des gisements de nickel et de cuivre

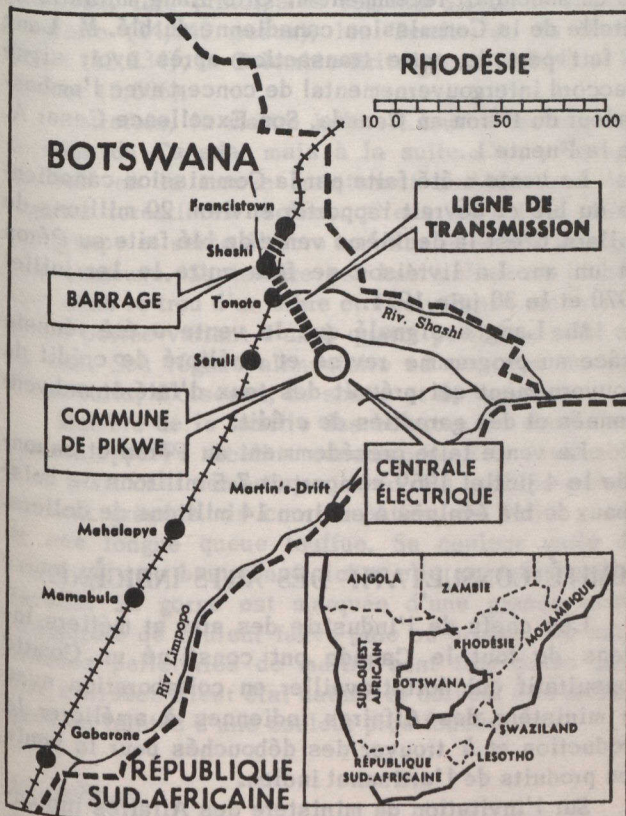
de Pikwe dans la région de la rivière Shashi.

La contribution du Canada constituera un élément essentiel du projet dressé en coopération avec la Banque mondiale et certains autres pays donateurs d'assistance bilatérale. Le projet comprend également la construction de voies de communication par route et par rail, d'une ville minière, de centres médicaux et d'un système d'approvisionnement en eau. Un montant d'environ 94,6 millions de dollars sera investi au début dans l'infrastructure et dans la mine.

M. Sharp a déclaré que le prêt de développement permettra au Canada d'apporter une contribution importante à la croissance économique du Botswana. Les prévisions indiquent clairement que les revenus du complexe de la rivière Shashi amélioreront grandement la situation financière du gouvernement tout en procurant des emplois dont le besoin est pressant.

Directement ou indirectement, le projet procura aux citoyens botswaniens environ 3,500 emplois d'ici 1974 et un total de 5,300 d'ici 1980. En 1968, l'ensemble de la main-d'œuvre botswanaïenne qui avait un emploi rémunéré comptait 28,000 personnes. Outre le cuivre et le nickel, on extraira de la mine du soufre qui sera vendu en Afrique pour la fabrication d'engrais. Un des effets secondaires du projet sera le développement de l'industrie de l'extraction du charbon qui fournira du combustible pour la production de l'énergie. L'équipement canadien comprendra quatre turbines à vapeur de 15 mégawatts et trois chaudières de 15 mégawatts. Le Canada fournira une ligne de transmission de 66 Kilovolts d'une longueur de 50 milles à partir du barrage du Shashi jusqu'à la ville minière de Pikwe. Une autre ligne de 66 Kilovolts sera construite par le Canada sur une longueur de 20 milles de Shashi à Francistown, au nord. Avec une population de 10,000. Francistown est la troisième ville en importance du pays. Son électricité est actuellement fournie par des génératrices diesel dont le coût d'opération est élevé.

Le prêt canadien ne porte aucun intérêt et s'étend sur 50 ans avec une période de grâce de 10 ans pour le remboursement du capital.



DES ÉLOGES QUI NOUS RENDENT FIERS

Des commentaires élogieux ont été faits dans la presse japonaise au sujet des trois pavillons canadiens à l'Expo 70; en voici quelques-uns:

"Les trois pavillons qui attirent le plus de foules sont ceux du Canada, de l'URSS et des États-Unis". *Yomuri Shimbun* (Quotidien).

"Le pavillon canadien est l'une des attractions les plus populaires pour les photographes". *Asoki Shimbun* (Quotidien).

"Le pavillon canadien est le plus beau de l'Expo. La structure revêtue de miroirs et les expositions rendent une note humaine et décontractée; c'est tout simplement merveilleux". *Shukan Gendai* (Hebdomadaire).

"Au pavillon canadien, la police montée suscite le plus d'intérêt chez les enfants qui visitent l'Expo et tous les visiteurs qui entrent dans la cour intérieure éprouvent un sentiment tout particulier de chaleur et d'amitié". *Sport Nippon* (Quotidien sur les sports et les spectacles).

"L'entrée principale du pavillon canadien avec des agents de la Gendarmerie royale est le spectacle le plus photographié". *Chugoku Shimbun* (Quotidien).

"On fait la queue pour voir les nombreuses attractions de l'Expo 70, notamment la cour intérieure du pavillon du Canada dont l'aménagement a été très bien planifié et très réussi". *Nihon Keizai Shimbun* (Quotidien économique).

"Le pavillon canadien regorge de jeunesse et de vitalité". *Kyoto Shimbun* (Quotidien).

"Une des grandes attractions de l'Expo, le pavillon canadien est particulièrement grandiose le soir". *Shin Osaka Shimbun* (Quotidien).

"Le charme et la courtoisie des hôtes et des hôtesses du pavillon canadien sont vraiment remarquables. Ces jeunes gens, qui semblent vraiment aimer leur travail, contribuent beaucoup à l'attrait du pavillon". *Fukunichi Shimbun* (Quotidien).

En outre voici ce que dit le *New York Times*: "Incontestablement le plus réussi des pavillons nationaux,....celui du Canada, est vraiment une découverte....."

COMMÉMORATION DU JOUR V

Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. J.-E. Dubé, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 8 mai, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale:

Il y a 25 ans aujourd'hui, les armées des nations alliées en Europe déposaient les armes après cinq ans de violents combats. Elles avaient remporté la victoire, mais à un prix effrayant. Presque 45,000 Canadiens ont perdu la vie dans ces jours et ces nuits d'horreur, qui ont commencé en septembre 1939. La fin de la bataille d'Europe, le Jour V, a été un jour de folle exultation, de joie et d'action de grâces parce que la paix et la liberté l'avaient emporté. Nous-mêmes et toutes les générations à venir ne devons pas oublier ce 25e anniversaire. Nous nous en souvenons et le célébrons non parce que nous cherchons à glorifier la guerre mais parce que nous ne devons jamais oublier son horreur et qu'il nous faut demeurer vigilants pour maintenir la paix.

CÉRÉMONIES EN HOLLANDE

J'ai été fort touché cette semaine au rappel des sacrifices énormes consentis par les Canadiens dans cette lutte pour la paix. Une délégation du Canada a été invitée par la Hollande,....à participer aux cérémonies marquant la libération de ce pays. Une des cérémonies les plus émouvantes à laquelle nous ayons participé s'est déroulée au cimetière militaire canadien à Groesbeek. C'est le lieu où reposent plus de 2,000 Canadiens. Cette cérémonie saisissante, où nous avons côtoyé nos amis des Pays-Bas, nous a permis de rendre hommage à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur et de raffermir nos liens étroits avec le peuple hollandais.

CÉRÉMONIE SUR LA COLLINE

Ce soir, sur la Colline du Parlement, une cérémonie émouvante marquera ce 25e anniversaire. Nous tenons naturellement à ce que le plus grand nombre de Canadiens possible de tous les âges y assistent. Cette cérémonie, qui sera diffusée par les deux réseaux de Radio-Canada, se propose deux objectifs; rendre un hommage silencieux à ceux qui ont fait

l'ultime sacrifice, et rappeler la joie délirante ressentie il y a 25 ans à la signature de la paix.

La cérémonie qui se déroulera ce soir à Ottawa exprimera très bien, je l'espère, la gratitude de la nation envers ceux qui l'ont servie. J'espère aussi que cette cérémonie suscitera dans le coeur de chacun la ferme résolution de s'acheminer avec l'humanité entière vers un monde de paix durable et universelle.

VENTE DE BLÉ AU PÉROU

Le Pérou a fait l'achat de 200,000 tonnes métriques (7.4 millions de boisseaux) de blé canadien et a pris des dispositions pour en acheter 80,000 autres tonnes métriques (3.6 millions de boisseaux). C'est ce qu'annonçait récemment M. Otto Lang, ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé. M. Lang a fait part de cette transaction après avoir signé l'accord intergouvernemental de concert avec l'ambassadeur du Pérou au Canada, Son Excellence Cesar A. de la Fuente L.

La vente a été faite par la Commission canadienne du blé et devrait rapporter environ 20 millions de dollars. C'est la deuxième vente de blé faite au Pérou en un an. La livraison se fera entre le 1er juillet 1970 et le 30 juin 1971.

M. Lang a signalé que la vente a été réussie grâce au programme révisé et amélioré de crédit du Gouvernement qui prévoit des taux d'intérêt subventionnés et des garanties de crédit.

La vente faite précédemment au Pérou et annoncée le 4 juillet 1969 comportait 7.5 millions de boisseaux de blé évalués à environ 14 millions de dollars.

COMITÉ CONSULTATIF DES ARTS INDIGÈNES

Les chefs de l'industrie des arts et métiers indiens de tout le Canada ont constitué un Comité consultatif qui doit travailler en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes à améliorer la production et à trouver des débouchés pour la vente des produits de l'artisanat indien.

Sur l'invitation du ministère des Affaires indiennes, sept Indiens, dont certains sont connus dans le monde entier, qui s'occupent de la production et de la vente au détail des produits de l'artisanat indien, sont venus dernièrement à Ottawa pour aviser aux moyens d'intensifier la production et la vente des produits de luxe.

La formation de ce Comité consultatif découle d'une récente décision prise par des hauts fonctionnaires du ministère dans le but d'élargir le programme de celui-ci en matière d'arts et métiers indiens pour en arriver éventuellement à créer un service de vente dont les Indiens seraient les seuls propriétaires et exploitants.

Les membres du comité ont été nommés sur la recommandation d'associations indiennes et de bureaux régionaux du ministère des Affaires indiennes.

LES FOURRURES CANADIENNES - LA MARTRE ET LE PÉKAN

Cet article est le huitième d'une série sur nos fourrures et les animaux qui nous les fournissent.

La fourrure de la martre est parvenue au sommet de sa popularité au temps où était en vogue le tour de cou, sorte de cravate composée de trois ou quatre peaux, que portait jadis toute dame distinguée. Une fois cet engouement disparu, la fourrure de martre a servi de garniture et, aujourd'hui sa riche toison soyeuse est devenue un élégant accessoire des robes et manteaux. Des peaux de couleur brune, on fait maintenant des chapeaux à la mode.

Durant la saison de 1967-1968, le Canada a produit 43,152 pelleteries de martre d'une valeur de \$370,000. Les principales régions d'origine étaient l'Ontario (14,040 peaux), les Territoires du Nord-Ouest (12,234), la Colombie-Britannique (7,844) et le Québec (5,506).

Autrefois, la martre habitait toutes les régions boisées du Canada, mais à la suite d'un piégeage intensif on la trouve maintenant surtout dans les régions forestières isolées. C'est un animal agile qui grimpe et saute d'arbre en arbre avec une énergie peu commune. Sa tanière est habituellement juchée haut dans le trou d'un arbre et elle y donne naissance à une portée variant d'un à quatre petits en avril ou en mai. Son régime alimentaire se compose surtout d'écureuils, d'oiseaux, de souris et de lapins.

Membre de la famille des belettes, la martre est parfois appelée zibeline canadienne. Elle ressemble à un petit chat domestique, avec des oreilles passablement grandes, de courtes pattes, de petits pieds et une longue queue touffue. Sa couleur varie du jaune pâle au brun foncé riche; elle est même noire, parfois. Sa gorge est marquée d'une grande tache irrégulière de couleur fauve pâle ou orange. De nombreuses pelleteries de martre sont trop pâles pour être utilisées à leur état naturel et doivent être mélangées ou teintées d'une couleur plus foncée.

LE PÉKAN

L'un des animaux à fourrure les mieux connus, le pékan est proche parent de la martre et lui ressemble à bien des égards. On ne le trouve qu'en Amérique du Nord où sa production annuelle ne dépasse pas présentement 10,000 peaux, souvent même pas la moitié de ce chiffre.

Durant la saison de 1967-1968, il s'est vendu 5,535 peaux de pékan d'une valeur de \$69,000. Les provinces qui en ont vendu le plus sont l'Ontario (2,264 peaux), le Québec (1,605) et la Colombie-Britannique (750). La production a atteint un record en 1919-1920 alors que l'on a vendu 10,176 peaux valant \$860,000.

Jadis, les pelleteries de pékan servaient surtout à fabriquer des étoles et des collerettes, très populaires en France. A cause de sa résistance à l'usure, on en fait aujourd'hui des collets et d'autres garni-



La martre

tures, parfois même pour des pèlerines et des jaquettes. Les petites peaux soyeuses des pékans ont plus de valeur que les grandes des mâles.

La couleur de la fourrure varie du brun foncé au brun grisâtre; elle pâlit généralement en grisonnant un peu dans la région de la tête; celle-ci est courte et large avec des oreilles passablement courtes; la queue longue est plutôt touffue.

Le pékan est un des principaux membres de la famille des belettes. A peu près de la grosseur d'un gros chat domestique, il est probablement le plus agile des animaux arboricoles. Il saute plus rapidement d'une branche ou d'un arbre à l'autre que l'écureuil ou la martre; sur le sol, il peut attraper un lièvre en chasse. Il ne pêche pas et se sent peu attiré par l'eau.

De nos jours, on trouve le pékan dans les régions isolées du Nord. Il s'y nourrit surtout de lapins, de porcs-épics, d'écureuils, de souris et d'oiseaux, et il s'attaque avec succès parfois à des animaux plus gros.

Le pékan organise généralement sa tanière dans le creux d'un arbre, assez haut au-dessus du sol, bien que souvent il se loge sous un arbre renversé par le vent ou dans une fente de rocher. L'accouplement a lieu en mars ou en avril et les jeunes naissent après une longue gestation de 350 jours. Habituellement, les petits naissent trois à la fois.

Les pékans sont polygames et les mâles ne contribuent pas à l'élevage de leurs petits. De fait, ils restent à une distance prudente de la portée en jetant des regards craintifs du côté de la femelle.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

L'ambassadeur du Canada en Suède, Mlle Blanche Meagher, est l'une des personnes auxquelles l'Université Dalhousie a conféré des titres honorifiques ce mois-ci, lors de son assemblée de printemps.

L'Université a également conféré le titre de docteur *honoris causa* à sir Alfred Thompson Denning, maître des rôles d'Angleterre et président de la Cour d'appel, à M. Alexander Brady, professeur d'économie politique; à M. Murray Barnson Emeneau, philologue; à M. Arthur Sydney Pattillo; président de l'Association du Barreau canadien; à M. C. Peter McColough, président de la société Xerox; à M. Donald Grant Creighton, historien; à M. Charles Beecher Weld, professeur de physiologie; et à M. Clarence Melville Bethune, docteur en médecine et administrateur d'hôpital.

TITRES HONORIFIQUES À KINGSTON

Au cours de la quatre-vingt-quatrième cérémonie de remise des diplômes du Collège militaire royal de Kingston, des titres honorifiques ont été décernés au Dr. Wilder Penfield, consultant honoraire à l'Institut et hôpital de neurologie de Montréal; à M. Arnold D.P. Heeney, président de la section canadienne de la Commission mixte internationale; à Mgr Jacques Gameau, directeur associé de l'Association des Universités et Collèges du Canada; et au général J.V. Allard, chef de l'état-major de la Défense, à la retraite et maintenant agent général de la province de Québec auprès des États-Unis.

LES VOYAGES INTERNATIONAUX

En général, les voyages entre le Canada et les autres pays ont augmenté en 1969. On peut relier l'augmentation à l'accroissement continu de l'activité économique et du revenu personnel chez les principales nations au cours des dernières années. Il y a eu aussi d'autres facteurs qui sont intervenus pour favoriser les voyages. Par exemple, les envolées nolisées ont pris une importance grandissante, tout comme les voyages "tous frais compris" que les agences de voyages ont lancés pour encourager les étudiants, les jeunes et les personnes à petit revenu à voyager plus que d'habitude. On remarque aussi qu'il en a coûté plus cher aux voyageurs, à cause sans doute de la hausse des prix dans nombre de centres touristiques.

Au début de 1970, la Grande-Bretagne a levé les restrictions monétaires (\$130) qu'elle avait imposées en 1966 à ses résidents désireux de visiter d'autres pays. Aujourd'hui, chaque membre d'une famille peut dépenser jusqu'à \$780 par année en pays étrangers. On s'attend que ce nouveau règlement aura ses répercussions sur le nombre de résidents de Grande-Bretagne qui se rendront cette année en pays étrangers et sur l'argent qu'ils y laisseront.

En janvier de cette année, le nombre de voyageurs entre le Canada et les États-Unis a été supérieur de

12% à celui de janvier 1969. Les visiteurs en provenance des États-Unis étaient au nombre de 1.6 million (+9%) et les Canadiens rentrés des États-Unis, au nombre de 2.0 millions, soit 14% de plus qu'en janvier 1969. L'automobile continue d'être le principal moyen de transport qu'utilisent les Américains pour venir au Canada. Il en est venu 1.3 million, soit plus de 85% qui ont emprunté ce moyen en janvier. Le nombre d'Américains venus par avion était de 78,700, soit 9% de plus qu'en janvier 1969.

Les Canadiens rentrant des États-Unis par automobile formaient plus de 80% (1.6 million) du nombre total revenant de ce pays en janvier. Le nombre rentrant par avion était de 112,400, soit 13% de plus qu'un an plus tôt.

En janvier, il est venu d'outre-mer 14,700 visiteurs, soit 25% de plus qu'en janvier 1969. On a enregistré un nombre accru de visiteurs en provenance de la plupart des pays d'outre-mer, en particulier de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

Les Canadiens rentrant directement en janvier des pays d'outre-mer étaient au nombre de 79,600, soit 81% de plus qu'en janvier 1969. La plupart d'entre eux sont revenus par avion et les trois quarts sont descendus aux aéroports de Montréal et de Toronto.

QUELLE HEURE EST-IL?

On n'entend plus sur les ondes "Voici le signal horaire officiel de l'Observatoire fédéral du Canada." C'est maintenant "Voici le signal horaire officiel du Conseil national de recherches du Canada". Ce signal est diffusé quotidiennement à une heure de l'après-midi (heure normale de l'est) par les réseaux français et anglais de Radio-Canada. Dans des milliers de foyers canadiens aussi bien que dans l'industrie et le commerce, on profite régulièrement du signal horaire officiel pour régler les montres, les horloges et les chronomètres à travers notre pays.

L'intégration récente d'une partie de la Division de l'Astronomie, Observatoire fédéral au sein du Conseil national de recherches a donné lieu à la création d'une nouvelle section dans la Division de physique du Conseil qui est maintenant responsable du Service de l'heure du Canada. Le premier avril 1970, toutes les recherches du gouvernement fédéral dans le domaine de l'astronomie ont été réunies sous l'égide du CNRC.

La nouvelle section contient et entretient toutes les horloges atomiques servant d'étalon, et tous les étalons de fréquence pour notre pays. En outre, elle devient responsable de trois émetteurs d'ondes courtes diffusant notre signal horaire à travers le monde. Ces postes annoncent l'heure, dans les deux langues officielles, à toutes les minutes.

La fusion des deux laboratoires, en augmentant le personnel et les ressources, contribuera beaucoup à améliorer le service de l'heure du Canada.